

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	12 décembre 2015	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	12 décembre 2015	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 41
		Votants : 48

Séance du 18 décembre 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix-huit décembre deux mille quinze à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, M. Patrick LEMAISTRE, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Serge PERRIER, M. Bernard MORAIN, Mme Frédérique COLAS (absente de 20 h 00 à 20 h 20), M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, M. Benoît HERR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER,

ETAIENT ABSENTS :

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE,
M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD,
M. Patrice CHASSERY, procuration à M. Claude PERREAU,
M. Gérard VERGNAUD, suppléé par M. Serge PERRIER,
Mme Ludivine DUFOUR, procuration à M. Nicolas SORET,
M. Jacques COURTAT, procuration à Mme Corinne BALLANTIER,
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. François JACQUET,
M. Guy BOURRAS, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY,
Mme Isabelle MICHAUD,
M. Gilles-Maxime POIBLANC,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Relais d'Assistants Maternels : 1 temps complet

Objet : Relais d'Assistants Maternels : 1 temps complet

VU la délibération n° ADM/2014/85 du 17 décembre 2014 portant sur le transfert de la compétence Relais d'Assistants Maternelles « le Relais Kangourou »,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2015/0158 portant sur modification des statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,

CONSIDÉRANT le souhait de la Communauté de Communes du Jovinien d'un RAM itinérant sur son territoire durant une période « test », de septembre à décembre 2015,

CONSIDÉRANT que ces itinérances ont lieu dans les communes suivantes :

- **Bussy en Othe**, regroupant les assistantes maternelles de Bussy en Othe, Looze et Brion,
- **Cézy**, regroupant les assistantes maternelles de Cézy, Villecien, Villevallier et Saint-Aubin sur Yonne,
- **La Celle Saint-Cyr** regroupant les assistantes maternelles de La Celle Saint-Cyr et Béon,
- **Précy sur Vrin** regroupant les assistantes maternelles de Précy sur Vrin, Verlin, Sépeaux, Cudot, Saint Martin d'Ordon et Saint-Romain le Preux,
- **Joigny**, regroupant les assistantes maternelles de Joigny, Chamvres, Champlay et Paroy sur Tholon,
- **Saint-Julien du Sault**.

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'un des deux agents du RAM au 31 décembre 2015, chacun travaillant un mi-temps dans ce service,

CONSIDÉRANT que le bilan est très satisfaisant et démontre la nécessité de passer l'animatrice du RAM d'un mi-temps à un temps complet,

CONSIDÉRANT que cet agent est au grade de rédacteur,

VU la réunion du bureau communautaire et du conseil des Maires du 10 décembre 2015,

VU l'exposé du président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le passage d'un mi-temps à un temps complet de l'animatrice du RAM, à compter du 1^{er} janvier 2016, au grade de rédacteur,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2016

AUTORISE le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Date de réception
par la Préfecture : 7/01/16
date de publication : 8/01/16

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



